



## Compte-Rendu Sommaire du Conseil Municipal du 14 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **14 janvier**,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Pierre CAREIL**, Maire.

Date de convocation : **8 janvier 2021**

Effectif légal du Conseil Municipal	: 19
Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 19
Membres ayant pris part aux délibérations	: 19

Étaient présents : Pierre CAREIL, Jean-Philippe GARNIER, Claudie MAUPETIT, Denis DUJARDIN, Myriam MESLEM, Isabelle THOUZEAU, Romain GADÉ, Christine VERONNEAU, Jacques BOSSARD, Léone BRODU, Bernadette BOUNAUDET, Alexandre CARPENTIER, Anne-Marie ÉVEILLÉ, François SARTORI, Delphine POUPIN, Dominique DERLAND, Maryvonne GUILBAUD, Sébastien GUINET et Jacqueline POILVÉ

20 heures 25

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. **Alexandre CARPENTIER** est désigné pour remplir cette fonction.

**Le Conseil Municipal a :**

**VALIDÉ** les tarifs municipaux au titre de l'année 2021

**CONFIÉ** la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de l'ancien terrain de football en un espace de jeux (City-Stade, terrains de tennis, aire de jeux pour enfants...) à l'Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée, sous réserve de l'agrément du Conseil d'Administration de la SAPL

**APPROUVÉ** la convention de Maîtrise d'œuvre correspondante pour un montant de 2.800,00 € HT

**DONNÉ** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.

**PRÉCISÉ** que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'article 2313 – Opération 141

**APPROUVÉ** la convention de coopération pour la publication des données ouvertes (Open-Data-Vendée) entre la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, GéoVendée et la Commune de Sainte Gemme la Plaine

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer ladite convention

**EXIGÉ** que des solutions soient trouvées à court terme pour que les urgences de l'Hôpital de Luçon demeurent un service de qualité ouvert 24 heures/24 et 7 jours/7.

**DEMANDÉ** une mobilisation générale pour que des solutions nouvelles pour un service de santé aussi performant que dans les métropoles soient mises en œuvre en faveur de notre territoire

**AFFIRMÉ** que nos revendications ne visent notre seule commune, mais bien tout notre territoire de Sud Vendée Littoral.

**DEMANDÉ** que des synergies intercommunales se développent pour améliorer la situation sanitaire de nos bassins de vie, plutôt que des concurrences entre communes qui ne résolvent rien.

**DÉCIDÉ** que les biens cadastrés ZB 59 et ZV 93 (présumés sans maître) sont incorporés au domaine communal en application de l'article 713 du Code Civil.

**DIT** que cette incorporation sera constatée par arrêté du Maire

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**VALIDÉ** la convention de partenariat avec ACTIF-EMPLOI pour une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 années.

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire